

Réf: Dossier 237753

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FONCIERE A2O »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
22EME ARRONDISSEMENT LOT 5002 ILOT 64 23 BP 504
ABIDJAN 23, Lot 5002, Ilot 64

Aux termes de la DNSV et des Statuts 14/05/2023 en date du mardi 01 août 2023 reçus par Me Kouassi Loukou Bertin, et enregistrés au CEPICI le 28/07/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FONCIERE A2O »

Objet : Aménagement foncier ;
Lotissement ;
Construction et génie civil ;
Gestion immobilière.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

ET, POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

L'emprunt de toutes sommes, et en garantie, l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

La prise de participation par tous les moyens dans toutes les entreprises ou sociétés créés ou à créer.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
22EME ARRONDISSEMENT LOT 5002 ILOT 64 23 BP 504
ABIDJAN 23, Lot 5002, Ilot 64

Dirigeant(s) M JEAN-CLAUDE AZON (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-04560 du 01/08/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56680/GTCA/RC/2023 du 01/08/2023

